



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
 Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia  
 Nation Religion King  
 Royaume du Cambodge  
 Nation Religion Roi

Le 11 janvier 2017

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE CONCLUT LES AUDIENCES CONSACRÉES  
 À L'EXAMEN DE LA PREUVE DANS LE DEUXIÈME PROCÈS DU DOSSIER N° 002  
 ET  
 FIXE LE CALENDRIER POUR LE DÉPÔT DES MÉMOIRES CONTENANT LES  
 CONCLUSIONS FINALES ET POUR LES AUDIENCES CONSACRÉES AUX  
 RÉQUISITIONS ET AUX PLAIDOIRIES FINALES**

Le mercredi 11 janvier 2017 a marqué la fin des audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve dans le deuxième procès du dossier n° 002 concernant les allégations de crimes contre l'humanité, de génocide et d'infractions graves aux Conventions de Genève auxquelles devaient répondre les Accusés NUON Chea et KHIEU Samphan. La Chambre de première instance des CETC a débuté ces audiences le 8 janvier 2015. Les débats ont porté sur les éléments de preuve relatifs aux phases du procès portant sur les coopératives de Tram Kok (y compris le centre de sécurité de Kraing Ta Chan et le traitement des Bouddhistes), les chantiers du barrage du 1er janvier, de l'aéroport de Kampong Chhnang et du barrage de Trapeang Thma, le traitement des Chams et des Vietnamiens, les centres de sécurité de Au Kanseng, Phnom Kraol, S-21 et les purges internes, la réglementation des mariages, la nature du conflit armé et pour finir le rôle des Accusés. La Chambre de première instance a siégé 274 jours depuis l'ouverture du deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002 et entendu les dépositions de 114 témoins, 63 parties civiles et 8 experts. Par ailleurs, elle a donné aux parties l'occasion de présenter les documents clés relatifs à chaque phase du procès et a entendu les indications fournies par les co-avocats principaux pour les parties civiles sur la nature des réparations qu'ils entendent demander. 77 604 personnes ont assisté aux audiences du deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002 dans la galerie ouverte au public.

La Chambre de première instance a fixé la date limite pour le dépôt des mémoires en clôture au 24 avril 2017. Les co-avocats principaux pour les parties civiles doivent déposer les demandes finales de réparations le 22 mai 2017 au plus tard. Les audiences consacrées aux réquisitions et aux plaidoiries finales se tiendront à partir du 5 juin 2017 : les co-avocats principaux auront une journée pour présenter leurs conclusions ; les co-procureurs disposeront de trois jours et chacune des équipes de défense disposera de deux jours. Une journée supplémentaire sera consacrée aux arguments en réplique et 4 heures seront accordées pour les déclarations finales des Accusés, s'ils décident d'exercer ce droit.

Le premier procès du dossier n° 002 contre les mêmes Accusés, qui portait sur des accusations de crimes contre l'humanité relatives à l'évacuation forcée de Phnom Penh, à d'autres déplacements de population et aux exécutions à Tuol Po Chrey, s'est conclu par le prononcé d'un arrêt en novembre 2016.

La Chambre de première instance prononcera en temps utile une décision relative aux poursuites restantes dans le dossier 002.

La Chambre de première instance a ajourné les audiences, qui reprendront le 5 juin 2017 avec les audiences consacrées aux réquisitions et aux plaidoiries finales. Le jugement rendu à l'issue du deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002 sera prononcé en temps utile après ces audiences.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à :

Mme Hayat Abu Saleh  
Attachée de presse  
Tél. portable : +855 (0) 12 488 936  
Tél. fixe : +855 (0) 23 860 191  
Courriel : [abusaleh@un.org](mailto:abusaleh@un.org)

M. Neth Pheaktra  
Attaché de presse  
Tél. portable : +855 (0)12 488 156  
Tél. fixe : +855 (0)23 861 564  
Courriel : [neth.pheaktra@eccc.gov.kh](mailto:neth.pheaktra@eccc.gov.kh)

---